



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 1, 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e) : Charles Van Der Elst

Né(e) le : 9 mars 1967

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

- ☐ Fédérations olympiques (cat. 1)
- ☒ Fédérations sportives nationales (cat.2)
- ☐ Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- ☐ Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- ☐ Membres associés (cat. 5)



Structure parrainant la candidature : Fédération française de spéléologie

Eventuelle fonction au sein de la structure : président

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre :

Je suis président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) depuis mars 2025. Fondée en 1874 sous le nom de Club alpin français, la FFCAM est la continuité directe de cette association pionnière du sport de montagne. Devenue fédération multisports en 1996, elle reste fidèle à sa vocation : rendre accessible au plus grand nombre une pratique autonome et responsable de la montagne. Le Club alpin a été à l'origine du premier concours international de ski en 1907 à Montgenèvre, a participé en 1924 à l'organisation de la Semaine internationale des sports d'hiver à Chamonix (reconnue comme les premiers Jeux olympiques d'hiver), et a contribué à la création de la Fédération française de ski la même année. Il fut aussi, de 1942 à 1996, la composante principale de la Fédération française de la montagne (FFM), avant de devenir fédération à part entière. Il est également à l'origine de la création de la Fédération française d'escalade en 1985, laquelle fusionnera avec la FFM en 1987 pour former la FFME.

Aujourd'hui, la FFCAM développe l'ensemble des activités de montagne et de nature : alpinisme, escalade (roche, glace, via ferrata), randonnée et marche nordique, sports de neige (ski de montagne, raquette, ski nordique), canyonisme, spéléologie, sports aériens, trail, vélo de montagne, slackline et highline.

Fédération agréée Jeunesse et Sports et délégataire pour la discipline de l'escalade sur glace, elle gère également un réseau de 120 refuges et chalets, dans une logique de service public d'accès à la montagne, qui joue un rôle essentiel en matière d'accueil, d'itinérance et de sécurité.

Dans le paysage des sports de nature, cette candidature s'inscrit comme une proposition collective : celle d'une représentation partagée entre fédérations dont les actions convergent sur les territoires, dans l'éducation, l'engagement bénévole, et dans une vision ouverte de l'accès aux espaces naturels. Elle vise à porter une parole équilibrée, ancrée et coopérative au sein du CNOSF.

Je souhaite représenter au sein du CNOSF les fédérations qui, comme la FFCAM, cultivent un modèle associatif fondé sur l'engagement bénévole, l'apprentissage de l'autonomie, et la pratique en milieu naturel. Cette vision du sport, ouverte, exigeante et responsable, mérite d'être pleinement reconnue aux côtés de celle de la haute performance.

Notre histoire, loin de nous isoler, nous place dans une dynamique naturelle de coopération avec les autres fédérations de sport de montagne. Nous partageons souvent des terrains, des pratiquants, des objectifs, et parfois les mêmes défis à relever. Être administrateur du CNOSF, c'est porter une vision ouverte, solidaire et durable du sport français, en veillant à ce que chaque modèle, y compris le nôtre, soit reconnu à sa juste place.

Charles Van der Elst

Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Paris

Le 19/05/2025

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several loops and a horizontal stroke at the end.



FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

- Chaque fédération ou membre associé du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature.
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 20 mai 2025, cachet de La Poste faisant foi.

Je soussigné(e) : Bianzani David

Président(e) de Fédération Française de Spéléologie
de la catégorie (cocher) :

, structure relevant

- ☐ Fédération olympique (cat. 1)
- ☒ Fédération sportive nationale (cat.2)
- ☐ Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
- ☐ Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)
- ☐ Membre associé (cat. 5)

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le 19/05/2024

Parraine la candidature de Charles Van der Elst (FFCAM) **au Conseil d'administration pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :**

- ☐ Fédérations olympiques (cat. 1)
- ☒ Fédérations sportives nationales (cat.2)
- ☐ Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- ☐ Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- ☐ Membres associés (cat. 5)

Fait à Grenoble

Le 17/05/2025

Signature de la Présidente/du Président et cachet de la structure précédés et de la mention manuscrite « bon pour parrainage »

Bon pour parrainage
Bianzani